



“Erasmus for Young **Entrepreneurs**”

Programme européen d'échanges

Créateurs et Chefs d'entreprises: développez des partenariats européens

En 2009, la Commission Européenne a lancé le programme “ Erasmus for Young **Entrepreneurs** “, permettant à de nouveaux entrepreneurs de **passer jusqu'à 6 mois auprès d'un entrepreneur plus expérimenté** d'un autre pays de l'Union Européenne.

Pourquoi ?

Pour **favoriser l'échange d'expériences**, **apprendre des pratiques** entrepreneuriales qui ont fait leur preuve, **créer un réseau** d'affaires européen.

Comment ça marche ?

Le nouvel entrepreneur se rend dans un **autre pays de l'Union Européenne** pour observer et acquérir un savoir-faire auprès d'un entrepreneur expérimenté. Le choix de l'entreprise d'accueil correspondant aux attentes du nouvel entrepreneur est réalisé avec l'aide d'organisations intermédiaires (CCI, universités, pépinières d'entreprises, ...).

Nouvel Entrepreneur (1)

part à l'étranger
pour apprendre
auprès d'un
entrepreneur
expérimenté

Entrepreneur expérimenté

Durée :
1 à 6 mois

Bourse (2) :
jusqu'à 1100 €
par mois

dirige une PME
dans un autre
pays de l'Union
Européenne et
souhaite partager
son expérience

Avantage commun :

saisir de **nouvelles opportunités**
de coopération et stimuler **l'entrepreneuriat**

Plus d'infos

Site Internet www.erasmus-entrepreneurs.eu

ou contactez la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne : 04 73 60 46 52, erasmus@auvergne.cci.fr

(1) Créateur d'entreprise : porteur de projet ou création depuis moins de 3 ans.

(2) Bourse : jusqu'à 1 100 € par mois pour les frais de déplacement, logement, restauration, assurance, ...



CHAMBRE RÉGIONALE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
la voix des CCI d'Auvergne